

Appliquez les recommandations de lutte pour retarder les premiers symptômes de nuisibilité

Les captures de chrysomèle sont en augmentation pour la campagne 2018 sur les régions déjà concernées par l'installation de l'insecte.

Dans les régions historiques, l'insecte progresse en nombre de captures et en colonisation du territoire de façon modérée et conforme à l'expérience d'autres pays européens.

Il faudra adapter les mesures de lutte en fonction de l'abondance de population observée dans chacun des différents secteurs géographiques.

Le chiffre du mois

4, c'est le facteur moyen d'augmentation des captures de chrysomèle en 2018.

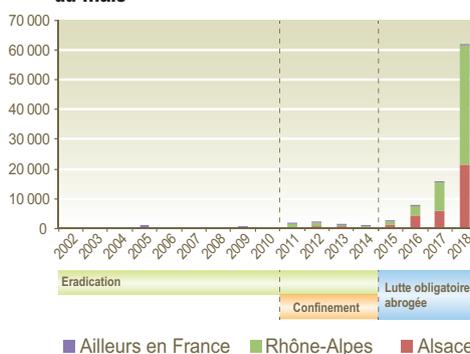
CHRYSMÈLE DU MAÏS : UNE ANNÉE FAVORABLE AU RAVAGEUR QUI DOIT INCITER À METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES !

L'année 2018 se caractérise par de nombreuses captures de chrysomèle du maïs. Cela permet de confirmer l'intérêt de mettre en œuvre des mesures de lutte sans attendre les premiers dégâts.

BILAN NATIONAL DES CAPTURES DE CHRYSMÈLE DU MAÏS EN 2018

Des captures en augmentation

Évolution du piégeage de la chrysomèle du maïs



En Alsace, 136 pièges ont été mis en place par les différents partenaires impliqués dans la surveillance du ravageur. Le nombre total d'insectes capturés s'élève à 21605 individus répartis sur 127 pièges. Avec 94 % de pièges positifs en 2018 (contre 30 % en 2014, 46 % en 2016 et 78 % en 2017), la chrysomèle du maïs est donc désormais présente sur la quasi-totalité du territoire en Alsace. Seuls 9 pièges, plutôt excentrés à l'ouest de la région, sont négatifs. Le nombre d'insecte capturé n'est cependant pas homogène sur l'ensemble du territoire : 10% des pièges concentrent 50 % des captures (soit en moyenne plus de 500 captures par pièges) alors que 60 % des pièges capturent moins de 100 individus. Il est important de noter qu'aucun dégât n'a été constaté, y compris dans les parcelles où les niveaux de captures sont les plus élevés.

En Rhône-Alpes, 91 pièges ont été mis en place et suivis au cours de l'été 2018. Au total, 39 758 individus ont été capturés sur l'ensemble de la région. Mais la proportion de piège positif (avec au moins une capture) et le nombre moyen d'insectes capturés par piège est très variable selon les secteurs géographiques. Les niveaux de captures les plus élevés sont localisées dans les secteurs de Combes de Savoie et du Grésivaudan ainsi que dans les

marais de Bourgoin. Dans ces secteurs, le nombre de captures est en moyenne proche de 1 000 individus par piège. Cela représente près de 90 % des captures de la région Rhône-Alpes pour moins de 40 % des pièges.

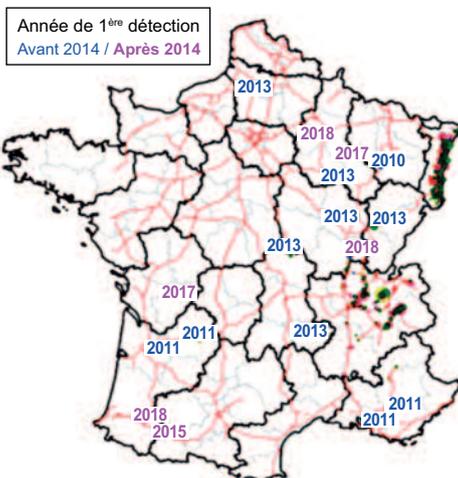
Dans les autres secteurs de la région Rhône-Alpes, des captures significatives sont observées dans les marais de Lavours et dans des parcelles situées dans la plaine de l'Ain. Ces secteurs doivent restés en vigilants. Les secteurs des terres Froides, de la Bièvre, des Dombes, du Val de Saône et de la plaine de Valence ne sont pas indemnes de chrysolites du maïs mais les captures demeurent globalement encore peu abondantes.

Ailleurs en France, des captures sont observées en PACA.

Dans le sud-ouest de la France, des foyers identifiés au cours des années antérieures ont fait l'objet de nouvelles captures en 2018 : 220 individus capturés à proximité d'Angoulême (16) et 100 individus capturés à Ger (64). Un nouveau foyer a été identifié en 2018 à proximité du second avec 3 individus capturés à Serres-Morlaàs (64).

Deux autres sites ont fait l'objet de premières captures en 2018 en France ; l'un est situé à proximité de Châlons-en-Champagne (51) et l'autre à Senozan (71).

Évolution des captures de chrysolite du maïs (hors Alsace et Rhône-Alpes)



Quelles sont les stratégies adaptées à l'augmentation des captures ?

Les captures sont en augmentation dans l'ensemble des secteurs où l'insecte avait déjà été détecté avec au global près de 4 fois plus de captures en 2018 par rapport à 2017. Au cours des années antérieures, les captures étaient multipliées par un facteur compris entre 2 et 3 chaque année selon les années et les zones géographiques. Cela signifie que l'augmentation observée en 2018 est légèrement plus importante que celle observée au cours des années précédentes. Les conditions climatiques rencontrées au printemps ont été globalement favorables à la survie des larves dans les secteurs concernés par la chrysomèle du maïs. Par opposition, le foyer de Ger (64) situé dans le sud de l'Aquitaine n'a pas vu les captures augmenter entre 2017 et 2018 (malgré un dispositif de surveillance équivalent). Les conditions extrêmement humides rencontrées au printemps ont été sans doute trop défavorables au ravageur pendant sa phase de développement larvaire (mai-juin).

Si la présence de la chrysomèle du maïs est désormais généralisée en Alsace et dans certains secteurs de Rhône-Alpes, l'augmentation globale du niveau des captures ne doit pas masquer l'hétérogénéité des abondances de populations entre parcelles. Ainsi, dans chacune de ces deux régions, 33 % des pièges totalisent 85 à 90 % des captures et 10-12 % des pièges concentrent plus de 50 % des captures.

L'augmentation de populations semble logique. Les populations demeurent encore bien en dessous des niveaux susceptibles d'entraîner une nuisibilité, y compris dans les parcelles où les populations sont à ce jour les plus abondantes. Il convient cependant de mettre en œuvre des mesures permettant de freiner l'accroissement des populations. C'est dans les secteurs où les niveaux de captures sont aujourd'hui les élevés qu'il conviendra d'intensifier les mesures de lutte en 2019 afin d'endiguer une augmentation trop rapide des populations et retarder ainsi le risque de nuisibilité.

Recommandations techniques pour limiter le développement des populations de chrysomèle du maïs

(Modification de l'assolement selon le niveau de population du ravageur et du risque d'exposition au stress hydrique de la parcelle)

Echelle de mise en œuvre	Territoire	Parcelle(s)	Petite région agricole	Parcelle	
Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs	Pas de capture	Faibles captures sur piège à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromones >100 ad./piège/an	Changement de piège (seuil à définir)	
+	Stress hydrique faible	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1 ^{ers} individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n)	Pas de maïs 1 an sur 6	Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique fort	Surveillance / Sensibilisation au piégeage	Pas de maïs 1 an sur 5	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs l'année suivante

ITK = Itinéraire technique ad. : adultes
En italique : surveillance

Dans les zones géographiques non infestées, avoir une **attention particulière pour les parcelles de maïs situées à proximité immédiate d'une aire de stationnement, d'une zone industrielle avec trafic routier ou aéroportuaire, d'une zone touristique...**

Pour des recommandations adaptées, il convient de vous référer aux BSV régionaux.

Enfin, la détection de nouveaux foyers est inéluctable et confirme l'intérêt de la surveillance dans les secteurs où la chrysomèle du maïs n'a pas encore été détectée afin de pouvoir mettre en œuvre des mesures de lutte avant que les populations ne soient trop abondantes.

Les résultats des captures observées au cours de la campagne 2018 ne remettent pas en cause les recommandations techniques proposées depuis quelques années par Arvalis. Il s'agit cependant d'adapter les mesures de lutte en fonction de l'abondance de population observée dans chacun des différents secteurs géographiques.

Enfin, dans les zones géographiques a priori non infestées à ce jour, il est recommandé de poursuivre la surveillance de la chrysomèle du maïs en positionnant des pièges à phéromone en priorité **dans les parcelles de maïs situées à proximité immédiate d'une aire de stationnement, d'une zone industrielle avec trafic routier ou aéroportuaire, d'une zone touristique...** Les trois foyers identifiés récemment dans le sud-ouest de la France confirment que ces parcelles sont des points d'installation privilégiés par la chrysomèle du maïs.

Dispositifs de surveillance de la chrysomèle du maïs



Détection :
Piège à phéromone sexuelle



Quantification :
Piège chromatique (jaune, Ph. AM)

SUR LE WEB

Résultats des essais variétés de maïs 2018

Retrouvez, par grande zone agro-climatique, les résultats des variétés de maïs grain et de maïs fourrage expérimentées dans le réseau de post-inscription en 2018 par ARVALIS - Institut du végétal, en partenariat avec l'UFS, des coopératives et des chambres d'Agriculture.

Résultats maïs grain

Résultats maïs fourrage

ELBA, l'outil qui évalue le potentiel de la biomasse

Depuis septembre 2018, l'outil ELBA est à la disposition des agriculteurs, des institutionnels et des organismes professionnels agricoles qui souhaitent connaître les ressources en biomasse agricole disponibles à une échelle géographique donnée. Cet outil a été conçu par le GIE GAO qui regroupe Terres Univia, Terres Inovia et Arvalis, et en partenariat avec l'Institut de l'élevage, l'IFIP et l'Itavi et avec le soutien de l'Ademe.

Plus d'infos [ici](#)

PUBLICATIONS

Maïs fourrage - Objectif qualité, du champ à l'auge - Guide pratique

La récolte est une étape essentielle. Elle a pour objectif de produire un fourrage de qualité, appétant, qui, correctement complémenté, assurera la production de lait et de viande. L'objectif principal de cette brochure est de présenter les différentes étapes de la récolte du maïs fourrage plante entière, depuis la définition de la date de récolte jusqu'à la lecture du bulletin d'analyse, en passant par les différentes étapes du chantier.

Ref 3451 - Prix : 18 € TTC + frais de port

A commander sur le site des [éditions d'ARVALIS](#)

ÉVÉNEMENTS

2^{ème} Rencontres des grandes cultures Bio
Événement co-organisé par Arvalis, l'Itab et Terres Inovia, le 22 janvier à Paris, il vous aidera à découvrir les avancées de la recherche, identifier les leviers techniques à mobiliser, échanger avec les acteurs des filières

Plus d'info

FORMATION

Comment gérer les risques économiques et financiers d'une exploitation agricole ?

15 janvier 2019 – Boigneville (91)

Maîtriser le stockage et la conservation des grains en organismes stockeurs ou à la ferme

30 janvier 2019 – Châlons-en-Champagne (51)

Parcours de formation Cassiopée® Progrès - Renforcer son conseil agricole par de nouvelles compétences

A partir de janvier 2019 - consulter le [site](#)

[formation d'Arvalis](#)

Inscription en ligne